

ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE
DES TRAVAUX DU PLAN VERT

République Libanaise

Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative

Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public

(C.P.E.S.P.)

Rapport Préliminaire

I. - Le présent rapport fait suite à la note 257/1 du 7.11.68 adressée par la Présidence du Conseil des Ministres du Plan et dans laquelle il est demandé à ce dernier de procéder à une analyse économique et sociale des travaux du Plan Vert (durant les années 65, 66, 67) et de répondre plus précisément aux questions suivantes :

- 1.- Quelle est l'efficacité économique de l'opération Plan Vert durant les trois années précitées ? Les dépenses de valorisation de chaque doukoum sont-elles justifiées économiquement ?
- 2.- Quel est l'impact social de l'opération Plan Vert ?
- 3.- Le remboursement des sommes prêtées par l'Etat est-il garanti d'une façon suffisante ?

II.- Pour répondre à ces différentes questions, la Commission désignée au Ministère du Plan (présidée par le Directeur Général du Ministère et comprenant le service des activités régionales et le service du contrôle de l'exécution) a mené une enquête auprès des bénéficiaires du Plan Vert. Les résultats de cette enquête, s'ils permettent de répondre d'une manière suffisante à la question relative à l'impact social de l'opération Plan Vert, ils ne donnent, en ce qui concerne la question relative à l'efficacité économique, que des renseignements fragmentaires ne permettant de faire à cet égard qu'une appréciation provisoire; étant entendu qu'un jugement suffisamment objectif sur l'efficacité économique du Plan Vert nécessitera des études complémentaires d'analyse et de calcul économétrique à partir des données fournies par l'enquête et complétées par des investigations supplémentaires.

Quant à la 3ème question, celle relative à la garantie de remboursement des sommes prêtées par l'Etat, elle ne rentre pas dans le cadre de l'enquête menée auprès des bénéficiaires et demande une étude à part qui sera faite en collaboration avec des organismes plus spécialisés afin de répondre à certains de ses aspects particuliers à savoir :

- 1.- Prévenir le risque d'une défaillance possible des banques appelées à rembourser dans une période de 15 à 25 ans l'argent engagé par l'Etat dans l'opération Plan Vert.
- 2.- Prendre en considération les pertes prévisibles qui seront subies par l'Etat du fait de la dévaluation monétaire : (Les fonds engagés par l'Etat ne seront remboursés que dans une période de 15 à 25 ans).
- 3.- Tenir comptes des bénéfices faits par les banques agréées à partir des fonds bloqués durant cette même période du temps.

III.- ORGANISATION DE L'ENQUETE

L'enquête comprend les étapes suivantes :

- 1.- Délimitation de la zone de l'enquête.
- 2.- Choix de l'échantillon.
- 3.- Collecte des données.
- 4.- Difficultés rencontrées.

- - -

1.- Délimitation de la zone de l'enquête

1.1 - Cette délimitation devait tenir compte de la répartition des villages travaillés par le Plan Vert selon les critères suivants :

- a) Les régions
- b) L'altitude
- c) L'année d'exécution des travaux (65, 66 et 67)
- d) Le nombre des bénéficiaires par village.

./..

1.2 - Sur cette base 83 villages ont été choisis comme représentant le profil de l'ensemble des villages/Plan Vert. Le nombre de ces villages s'élevant à 561 l'échantillon représente en conséquence 15 % environ.

1.3 - Etant donné qu'une partie des villages échantillons se trouvent situés dans les zones de développement rural, il a été fait appel, pour la rapidité de l'enquête, à la collaboration des travailleurs sociaux de l'O.D.S.

2.- Choix de l'échantillon :

2.1 - Ce choix consiste à déterminer les noms et les adresses des bénéficiaires à questionner dans chaque village. Les relevés dans les registres du Plan Vert ont permis de fixer la composition de l'échantillon de la façon suivante :

- a) Tous les bénéficiaires du village quand leur nombre n'excède pas 20.
- b) 50 % des bénéficiaires du village quand leur nombre est compris entre 20 et 40.
- c) 30 % des bénéficiaires du village quand leur nombre est supérieur à 40.

Ainsi le nombre des bénéficiaires enquêtés s'est élevé à 649 sur un total de 6.078 avancé par l'administration du Plan Vert (soit 11 % environ). En terme de terres valorisées l'échantillon représente 7.865 duncoums sur un total de 46.968 duncoums valorisés durant les trois années 65, 66, 67, soit 17,5 %.

3.- Collecte des données sur le terrain :

Le travail de la collecte des données a été entièrement confié aux fonctionnaires régionaux du Plan aidés dans certaines régions par les travailleurs sociaux de l'O.D.S., quand ces derniers étaient disponibles. Cette collecte des données a été faite selon le processus suivant :

./..

- a)- Contact avec le bénéficiaire pour lui soumettre le questionnaire en entier.
- b)- Visite du terrain valorisé du bénéficiaire afin de vérifier ses réponses aux questions : 9 - 10 - 11 - 12 de la première partie du questionnaire.
- c)- Recours aux registres du Plan Vert dans les régions pour vérifier les réponses du bénéficiaire aux questions : 2, 4, 5, 7, 8 de la première partie et à la question 1 de la deuxième partie.

En somme l'objectivité des données collectées est assurée pour les réponses vérifiées par la visite du terrain et par les recherches dans les registres du Plan Vert. Cette objectivité est relative pour les autres réponses, c'est-à-dire celles ayant trait :

- à la propriété totale et cultivée
- au prix du terrain
- au mode de propriété et de gérance
- à l'emploi
- aux revenus du bénéficiaire.

4.- Difficultés rencontrées dans l'exécution de l'enquête

Il faudrait signaler les difficultés suivantes :

- a)- Un certain nombre de bénéficiaires ont refusé de répondre.
- b)- D'autres, surtout ceux résidant en ville ne purent être contactés.

Mais la fréquence de ces 2 cas reste minime.

- c)- La visite du terrain fut impossible dans certains cas à cause du mauvais temps (surtout dans la Béqaa, l'enquête ayant eu lieu en période de fortes pluies).

- d)- Le nombre des villages visités s'est élevé à 74 au lieu de 83; les travailleurs sociaux au Mont Liban n'ayant pas effectué le travail qui leur a été confié.
- e)- En définitive, parmi les 802 bénéficiaires que comporte l'échantillon, 649 ont pu être questionnés.

Résultats de l'enquête

L'opération Plan Vert revêt deux aspects essentiels : l'aspect économique et l'aspect social. Les résultats de l'enquête seront exposés et commentés sous ces deux aspects.

1. - L'ASPECT ECONOMIQUE

Comme il a été mentionné précédemment, les résultats de l'enquête ne permettent pas en eux-mêmes de formuler un jugement suffisamment objectif sur l'impact économique du Plan Vert. Tout un travail d'analyse et de calculs économétriques reste à faire pour connaître la rentabilité économique de l'opération, travail qui consiste à actualiser d'une part les dépenses publiques et privées investies annuellement durant une période déterminée, sur les terrains valorisés; et d'autre part les recettes escomptées annuellement durant la même période. Cette étude de rentabilité pourrait révéler à quelles conditions de coûts, de types de culture et de type de sol, l'opération Plan Vert devient rentable.

Néanmoins, en attendant, les résultats obtenus à partir de l'enquête peuvent servir de base à une première appréciation économique de l'opération Plan Vert.

1.1 - Utilisation des terrains avant leur mise en valeur

Les résultats de l'enquête à cet égard sont les suivants :

./..

TABLEAU I - Répartition des bénéficiaires selon l'utilisation de leur terrain avant valorisation

Mehafazat	Terrain abandonné	Terrain en forêt	Terrain cultivé	Total
Mont-Liban	62 %	7 %	31 %	100 %
Liban-Nord	31 %	6 %	63 %	100 %
Liban-Sud	35 %	2 %	63 %	100 %
Békaa	31 %	-	69 %	100 %
% pour tout le Liban	38 %	4 %	58 %	100 %

Il ressort de ces chiffres que plus de la moitié des bénéficiaires cultivaient déjà leurs terrains avant valorisation. On peut raisonnablement supposer qu'une grande partie de ces terrains étaient cultivés en céréales.

1.2 - Utilisation des terrains après leur mise en valeur

Le tableau II ci-après donne les résultats obtenus :

TABLEAU II - Utilisation des terrains après valorisation

Moha-fazat	Superficie totale valorisée Echantillon (dounom)	dont cultivée avant valorisation (dounom)	Superficie cultivée après valorisation (en dounom)				% total cultivé	% total cultivé mais diminué des superficies cultivées en céréales
			Pérennes	Annuelles	dont céréales	Total cultivé		
Mont Liban	1.007	311	364	156	5	520	51,6 %	51,1 %
Liban Nord	1.544	859	521	341	179	862	55,8 %	44,2 %
Liban Sud	1.924	1.206	685	769	400	1.454	75,5 %	54,7 %
Total trois Moha-fazat	4.475	2.376	1.570	1.266	584	2.836	63,3 %	50,3 %
Békaa	3.389	2.301	1.425	1.285	575	2.710	79,9 %	62,9 %
Total Liban	7.865	4.677	2.995	2.551	1.159	5.546	70,5 %	55,7 %

Il apparaît de ce tableau, que les superficies cultivées après valorisation sont de l'ordre de 63 % pour les trois régions du Mont Liban, Liban-Nord, et Liban-Sud. Mais il est à noter que ces terrains cultivés en céréales avant valorisation, reçoivent toujours ce même genre de culture après valorisation; dans ces cas les coûts élevés de mise en valeur ne peuvent être justifiés économiquement. Si donc on retranche ces terrains du total des superficies cultivées après mise en valeur, on aura le % des superficies cultivées après valorisation en culture à priori rentable. Ce pourcentage

est d'environ 50 % pour les trois régions précitées (La Békaa étant soumise à un régime spécial : la majorité des terres sont uniquement défoncées à des coûts peu élevés). On en déduit que la moitié des terres ne sont pas utilisées économiquement après leur mise en valeur : 37 % ne sont pas cultivées du tout et 13 % sont cultivées en cultures pauvres. Comment expliquer ce phénomène ?

- . Une première explication peut être la suivante :

Le bénéficiaire a voulu valoriser son terrain par une spéculation, en vue de le vendre à des prix élevés; les résultats de l'enquête en ce qui concerne l'augmentation du prix du terrain après sa valorisation, penchent un peu dans ce sens : 38 % des bénéficiaires estiment que le prix de leur terrain a triplé et même plus après sa valorisation (mais disons tout de suite que ce n'est là qu'une estimation personnelle du bénéficiaire, donc subjective). Une enquête rapide sur la situation des parcelles valorisées par rapport à la zone d'habitation du village, pourrait confirmer ou démentir cette première explication. Si ainsi les parcelles se trouvent situées à la limite du village, c'est qu'elles seront vouées, dans un plus ou moins proche avenir, à la construction.

- . Une deuxième explication : le bénéficiaire n'a pas les crédits nécessaires pour donner suite aux travaux du Plan Vert : construire les murs, épierrer, acheter les plants, planter, fûmer, etc... Les frais de ces différentes opérations peuvent être estimés à environ 500 L.L. par dounom pour la 1ère année. Si cette explication se trouve vérifiée, n'a-t-on pas alors intérêt à ce que le Plan Vert réduise ses activités horizontalement (en valorisant moins de superficies) pour les pousser verticalement par l'orientation du bénéficiaire, le contrôle de l'utilisation du terrain après valorisation, et l'octroi de crédits de culture.
- . Une troisième explication peut-être la suivante : le bénéficiaire n'a pas encore eu le temps de cultiver son terrain; ceci se justifie peut-être pour les bénéficiaires qui ont valorisé leurs terrains vers la fin de l'année 1967; mais tout de même une année s'est écoulée depuis cette date. Par ailleurs une année de perdue peut déjà affecter la rentabilité économique de l'Investissement.

./..

Quant à l'autre moitié, c'est-à-dire les terrains cultivés, à priori rationnellement, après valorisation (nous disons à priori car des réserves sont à faire sur certains systèmes de culture : polycultures fruitières sur de petites parcelles) la répartition des cultures utilisée est la suivante :

TABLEAU III - Répartition des superficies cultivées après valorisation, selon les types de cultures.

Mohafazat	Pérennes					Annuelles	
	Pom- mier (dounom)	Vigne (d)	Oli- vier (d)	Aman- dier (d)	Autres fruits (doun.)	Légu- mes (d)	Tabac (d)
Mont-Linan	112	72	42	44	94	69	82
Liban-Nord	19	79	210	95	118	32	139
Liban-Sud	14	230	227	65	149	227	147
Békaa	32	324	130	4	935	716	5
Total	177	705	609	208	1296	1.044	373
Pourcentage	4	15,9	13,8	4,7	29,4	23,7	8,4
Superficie totale	Perennes : 2995 dounoms					Annuelles: 1417dounoms	
Pourcentage	Perennes : 67,9 %					Annuelles : 33,1 %	

1.8. - Etat du sol et des murs après valorisation

Pour ce qui a trait à l'état du sol après valorisation, l'enquête montre que 93,6 % des sols valorisés sont en bon état, alors que 6,4 % sont en mauvais état.

Quant aux murs, 96,8 % des bénéficiaires qui ont construit des murs, les déclarent en bon état et 3,2 % les déclarent en mauvais état. Il faut signaler à ce propos que le pourcentage des bénéficiaires ayant

./..

construit partiellement ou totalement des murs est la suivante :

- Mont-Liban : 75 %
- Liban-Nord : 52 %
- Liban-Sud : 65 %.

1.4 - Distribution des parcelles valorisées selon la taille

Le tableau IV ci-après donne cette distribution :

TABLEAU IV - Distribution des parcelles valorisées selon la taille

Mohafazat	0-4 dounoms	5-9	10-19	20-39	40 dounoms et +	Total
Mont-Liban	50 %	32 %	13 %	5 %	-	100 %
Liban Nord	45 %	31 %	15 %	6 %	3 %	100 %
Liban-Sud	33 %	38 %	15 %	9 %	5 %	100 %
Békaa	35 %	37 %	14,5%	12 %	1,5 %	100 %
Total	40 %	35 %	14 %	9 %	2 %	100 %

Il apparait de ce tableau que 40 % des parcelles valorisées ont une superficie comprise entre 0 et 4 dounoms. Ce parcellement n'est pas souhaitable du point de vue économique. D'abord ceci entraîne une augmentation des frais généraux de valorisation (déplacements fréquents des tracteurs, et du personnel) mais surtout ceci posera dans un plus ou moins proche avenir le problème de la rentabilité et du prix de revient de la production dans ces petites exploitations où la mécanisation ne peut venir remplacer la main d'oeuvre agricole dont la pénurie s'aggrave d'année en année. D'ailleurs un fait est à signaler, c'est

./..

le mode d'utilisation de ces petites parcelles après valorisation : nous y voyons cultivés en association plusieurs genres de cultures fruitières; parfois cette association comporte 6 à 7 genres d'arbres. La rentabilité de pareilles exploitations est douteuse.

D'ailleurs ce fait indique-t-il que les petites parcelles (qui forment 40 % du total) ne sont appelées qu'à devenir des petits jardins familiaux dont la production irait en majorité à l'auto consommation? Reste à connaître la proximité de ces parcelles de la zone d'habitation du village et à déterminer la superficie totale exploitée par chacun de ce groupe de bénéficiaires.

1.5 - Augmentation du prix du daunom après valorisation

Il faut noter tout de suite que les réponses à cette question proviennent uniquement du bénéficiaire, et ne traduisent par suite que son appréciation personnelle. La valeur des chiffres qui suivent demeure donc subjective :

TABLEAU V - Répartition des bénéficiaires selon le % d'augmentation du prix du terrain après sa valorisation

Mohafazat	Pourcentage de l'augmentation des prix				Total
	1fois ¹ / ₂	2 fois	3 fois	Plus que 3 fois	
Mont-Liban	40 %	38,3 %	4,4 %	17,3 %	100 %
Liban-Nord	29 %	22 %	19 %	30 %	100 %
Liban-Sud	9,6 %	23,4 %	28,3 %	38,7 %	100 %
Békaa	32,3 %	44,3 %	8,4 %	15 %	100 %
% Total Liban	28,2 %	33,3 %	14,3 %	24,2 %	100 %

Comme mentionné plus haut, ces résultats indiquent que 38 % des bénéficiaires pensent que le prix de leurs terrains a triplé et plus après valorisation.

1.6 - Type de propriété et de gérance des parcelles valorisées

Le tableau VI ci-après donne les résultats à cet égard.

TABLEAU VI - Répartition des bénéficiaires selon le type de propriété et de gérance

Mohafazat	Propriété totale	co-pro-priété	Metayage et fermage	Total
Mont-Liban	79 %	21 %	- %	100 %
Liban-Nord	79 %	18,7 %	2,3 %	100 %
Liban-Sud	84,6 %	8,8 %	6,6 %	100 %
Békaa	82,3 %	10,7 %	7 %	100 %
Total	81,3 %	14,3 %	4,4 %	100 %

2. - L'ASPECT SOCIAL

L'impact social de l'opération Plan Vert peut-être recherché à partir des éléments suivants :

- l'activité économique du bénéficiaire
- la propriété totale et propriété totale cultivée du bénéficiaire
- le lieu de résidence du bénéficiaire
- le nombre de journées de travail payées annuellement par le bénéficiaire.

./..

2.1 - L'activité économique du bénéficiaire

Le tableau VII. suivant donne les résultats obtenus dans les 4 régions du Liban :

TABLEAU VII - Répartition des bénéficiaires selon la profession

	Agricul- teur	Profes- sion libre	Commer- çant	Emplo- yé	Autre	Total
Mont Liban	50,8 %	4,4 %	13,7 %	18,2 %	12,9 %	100 %
Liban-Nord	39 %	10,4 %	8,4 %	27,3 %	14,9 %	100 %
Liban-Sud	45,7 %	1,8 %	9,3 %	23,4 %	19,8 %	100 %
Békaa	67,5 %	1,5 %	6,5 %	11,5 %	13 %	100 %
Total Liban	53 %	4,6 %	8,8 %	18,9 %	14,7 %	100 %

La rubrique "autre" comprend les retraités, curés de campagne, maîtresse de maison, émigrés, entrepreneurs etc...

Il apparaît de ce tableau que 53% des bénéficiaires sont de vrais agriculteurs : leur revenu annuel provient principalement de l'agriculture. Les 47 % restant des bénéficiaires ont une activité économique principale autre que l'agriculture, et le revenu qu'ils tirent de l'agriculture ne représente pour eux qu'un revenu d'appoint. Il reste à déterminer sur le total des superficies valorisées par le Plan Vert, la part qui revient à la catégorie agriculteurs.

الجمهورية اللبنانية

./..

مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

2.2 - Lieu de résidence du bénéficiaire

Le tableau VIII suivant donne le pourcentage des résidents et des non-résidents dans les 4 régions du Liban.

TABLEAU VIII - Répartition des bénéficiaires en résidents et non-résidents

	Résidents	Non-résidents	Total
Mont-Liban	63 %	37 %	100 %
Liban-Nord	70,7 %	29,3 %	100 %
Liban-Sud	67,9 %	32,1 %	100 %
Békaa	70,4 %	29,6 %	100 %
Liban	67,8 %	32,2 %	100 %

donc 32,2 % des bénéficiaires résident loin du lieu où se trouve située la parcelle valorisée. Ce pourcentage se rapproche de celui indiqué dans le tableau précédent : les bénéficiaires ayant les activités économiques suivantes : profession libérale, commerçant et employé représentent respectivement 4,6 %, 8,8 %, et 18,9 % soit au total 32,3 %, la grande majorité de ces groupes de bénéficiaires étant appelés, par la nature de leur profession, à résider loin de leur village.

2.3 - Propriété totale et propriété totale cultivée du bénéficiaire

Le tableau IX qui suit donne la répartition des bénéficiaires selon la superficie totale possédée par chacun.

TABLEAU IX - Distributions des bénéficiaires selon la superficie totale possédée par chacun.

	Superficie totale possédée par chaque bénéficiaire								Total
	0 à 9 dou- noms	10 à 19 dou- noms	20 à 29 dou- noms	30 à 39 dou- noms	40 à 49 dou- noms	50 à 74 dou- noms	75 à 99 dou- noms	100 et + dou- noms	
Mt.Liban	16,5%	25,2%	20 %	13 %	1,7%	6,1%	7 %	10,5%	100%
Lib.Nord	18,6%	23,5%	15,9%	11,7%	4,1%	7,6%	5,5%	13,1%	100%
Lib.Sud	16,1%	22,9%	10,2%	1,7%	9,3%	14,4%	5,1%	20,3%	100%
Békaa	6,4%	8,9%	10,4%	7,9%	4,9%	17,7%	6,9%	36,9%	100%
Liban	13,4%	18,6%	13,6%	8,6%	5 %	12,2%	6,2%	22,4%	100%

Le tableau X ci-après donne la part des superficies valorisées par le Plan Vert qui revient à chacun de ces groupes de bénéficiaires.

TABLEAU X

	Superficies totales possédées par chaque bénéficiaires								Total
	0 à 9 doun.	10 à 19	20 à 29	30 à 39	40 à 49	50 à 74	75 à 99	100 et +	
Mt.Liban	11,6%	19,2%	20,6%	12, %	0,7%	3,2%	11,5%	13,3	100%
Lib.Nord	16,8%	14,8%	19,8%	16,3%	6,4%	15,4%	8,9%	36,9%	100%
Lib.Sud	11,5%	11,3%	12,8%	2,1%	4,7%	12,5%	7,3%	49,1%	100%
Békaa	1,4%	5,3%	6,7%	5,4%	3,2%	15,7%	6,6%	53,5%	100%
Liban	5,6%	9,8%	10,2%	7,3%	4,3%	12 %	8,2%	43,6%	100%

d'après ces deux tableaux, il apparait que les bénéficiaires possédant une propriété totale supérieure à 100 dounoms représentent 22,4 % du total des bénéficiaires (Tableau IX) mais ont profité de 43,6 % des superficies valorisées par

./..

le Plan Vert (Tableau X). Mais les pourcentages des grands et des petits propriétaires seront plus valables si l'on ne tient compte que de la superficie totale cultivée possédée par chaoun. Les 2 tableaux suivants donnent les résultats à cet égard.

TABLEAU XI - Répartition des bénéficiaires selon la superficie totale cultivée possédée par chacun

	Superficie totale cultivée possédée par le bénéficiaire								Total
	0 à 9	10-19	20-29	30-39	40-49	50-74	74-99	100et+	
Mt.Liban	50 %	27,6%	11,2%	4,3%	3,5%	1,7%	1,7%	- %	100 %
Lib.Nord	43,6	14,7	10,3	12,2	3,2	7,7	1,9	6,4	100
Lib.Sud	28,8	23,7	13,7	5,1	3,4	6,8	2,5	16,1	100
Békaa	11,1	14,6	15,2	9,6	6,6	12,1	8,6	23,2	100
Liban	31	19	12,8	8	4,4	7,8	4,25	12,7	100%

TABLEAU XII - La part des superficies valorisées par le Plan Vert qui revient à chacun des groupes de bénéficiaires indiqués dans le Tableau précédent.

	Superficie totale cultivée possédée par le bénéficiaire								Total
	0 à 9	10-19	20-29	30-39	40-49	50-74	75-99	100et+	
Mt.Liban	44,6%	23,2%	12,9%	5,7%	5,8%	3 %	4,7%	- %	100%
Lib.Nord	25,6	13	9,8	10,3	3,8	11,4	9,1	16,9	100
Lib.Sud	12,5	11,4	12,3	4,8	2,5	8	2,2	46	100
Békaa	3,8	7	9,7	4,8	7,2	15,4	9,6	42,4	100
Liban	15,6	11,4	10,7	6,1	5,2	11,3	7,1	32,6	100

Si l'on admet que toute personne possédant une superficie totale cultivée supérieure à 50 dounoms, ne constitue pas un petit propriétaire et n'a pas besoin (socialement parlant) de l'aide de l'Etat, il ressort des 2 tableaux précédents que les petits propriétaires (possédant moins de 50 dounoms cultivés) représentent 75 % de la totalité des bénéficiaires (Tableau XI), mais n'ont profité que de 49 % (Tableau XII) des prêts accordés par le Plan Vert.

2.4 - Nombre de journées de travail payées annuellement par le bénéficiaire

Le Tableau XIII ci-après donne la répartition des bénéficiaires selon le nombre de journées de travail agricole payées annuellement.

Tableau XIII

	aucune journée	1 à 24 jour.	25 à 49	50 à 99	100 à 149	150 à 199	200 à 249	250 à 299	300 à 499	500 et +	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Liban	15,9	11,3	11,5	15,7	10,5	7,2	8,3	1,7	6,9	8,1	100

Si l'on considère que tout propriétaire qui paye annuellement 200 journées d'ouvriers agricoles et plus (soit 1.000 L.L. et au-dessus) est un propriétaire aisé donc n'a pas besoin (socialement parlant) de l'aide de l'Etat, il ressort du tableau précédent que ce groupe de propriétaires représente 25 % parmi les bénéficiaires du Plan Vert. Ce % peut-être rapproché de celui trouvé supra : 25 % des bénéficiaires ont chacun une superficie totale cultivée supérieure à 50 dounoms. Il n'en demeure pas moins que les normes utilisées pour séparer les petits propriétaires, qui ont besoin de l'aide de l'Etat des grands propriétaires qui n'en ont pas besoin, sont arbitraires et ont été poussées au maximum : c'est ainsi qu'un propriétaire possédant 20 dounoms cultivés en tabac ou en cultures maraichères est un propriétaire aisé. Notons que la moyenne de la propriété cultivée au Liban est de 11 dounoms et que 64 % des propriétaires au Liban possèdent moins de 5 dounoms.

CONCLUSION

Dans toute opération de modernisation et de valorisation du secteur agricole, il est difficile de pouvoir satisfaire à la fois les objectifs économiques et les objectifs sociaux. Dans la plupart des cas, une antinomie existe entre ces deux catégories d'objectifs, ce qui impose, par conséquent, une option à prendre, dès le départ par les Autorités politiques, à la lumière du contexte agricole libanais.

Si maintenant, dans leur ensemble, les travaux de mise en valeur des terres, entrepris depuis bientôt 4 ans par le Plan Vert, sont appelés à avoir, à long terme, des effets bénéfiques sur le secteur agricole, une analyse plus poussée des résultats de ces travaux, telle que celle effectuée à partir de l'enquête montre que :

- 1.- L'efficacité escomptée de ces travaux a été affectée et ce sur le double plan économique et social.
- 2.- Il est par conséquent nécessaire de prendre dès à présent les mesures techniques, organisationnelles, et législatives qui permettront de réaliser, dans les meilleures conditions possibles, les objectifs définis par l'opération Plan Vert.

1. - Une efficacité affectée sur le double plan économique et social

- a) sur le plan économique : l'enquête fait ressortir deux faits susceptibles d'affecter l'efficacité économique de l'opération :
 - . d'abord le nombre important des petites parcelles valorisées : 40 % des parcelles valorisées par le Plan Vert ont une superficie comprise entre 1 et 4 dounoms. Ces parcelles, où la polyculture fruitière est dominante après valorisation, ne peuvent faire l'objet d'une exploitation rationnelle et d'une productivité satisfaisante; elles vont maintenir les structures traditionnelles du secteur agricole, et ne peuvent qu'assurer une agriculture de subsistance dont l'incidence sur le revenu de l'agriculteur demeurera malgré tout assez faible.

./..

- . ensuite le fait que seulement la moitié des terrains valorisés ont été cultivés avec des cultures à priori rentables.
 - b) Sur le plan social : l'enquête fait ressortir trois faits susceptibles d'affecter l'efficacité sociale de l'opération :
 - . 47 % des bénéficiaires ne sont pas de vrais agriculteurs (c'est-à-dire des personnes dont l'activité principale est l'agriculture).
 - . 33 % des bénéficiaires résident loin de leurs terres.
 - . les petits et moyens propriétaires (ceux dont la propriété totale cultivée ne dépasse pas 50 dounoms) constituent 75 % de l'ensemble des bénéficiaires mais n'ont profité que de 49 % des travaux et prêts accordés par le Plan Vert.
2. - Il est donc nécessaire de prendre dès à présent les mesures techniques, organisationnelles et législatives qui permettront de réaliser dans les meilleures conditions possibles, les objectifs définis par l'opération Plan Vert.

Toutefois ces mesures ne peuvent être arrêtées et décidées en fonction uniquement des résultats de l'enquête; des études supplémentaires, une deuxième enquête rapide portant sur certains aspects particuliers, ainsi que des consultations plus élargies, seront nécessaires pour mieux cerner le problème et pour dégager les mesures à prendre; et ceci devra faire l'objet d'un rapport complémentaire.

oOo

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام